



CESU 78

Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence des Yvelines



SAMU 78 - Hôpital A. Mignot - 177 Rue de Versailles 78150 LE CHESNAY

Tél : 01 30 84 96 04 - Fax : 01 30 84 96 08

CONVENTION PARTENARIAT DE FORMATION

ENTRE :

LE CESU 78

Représenté par son Directeur, le Docteur Yves LAMBERT

SAMU 78 - Hôpital André Mignot – 177 rue de Versailles 78150 LE CHESNAY

N° déclaration d'activité d'organisme de formation : 11 78 81740 78

ET

SECOURISK

Représenté par son directeur, Monsieur Wilfrid MAILLE

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER

N° déclaration d'activité d'organisme de formation : 82 74 023 37 74

Préambule :

Dans le cadre de la politique de santé publique qu'il met en oeuvre, l'Etat a institué une formation aux gestes et soins d'urgence pour l'ensemble des personnels des établissements de santé et des structures médico-sociales. Pour les professionnels de santé, cette formation concerne aussi bien les étudiants préparant un diplôme en vue de l'exercice d'une profession de santé que les professionnels en exercice. Cette formation conduit à la délivrance soit de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 (AFGSU 1) soit de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2).

Il est convenu comme suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention vise à définir les modalités de réalisation de la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (GSU) de niveau 1 et 1+2, ainsi que les formations de réactualisation AFGSU (niveau 1 ou 2) des professionnels visés, dispensées par **SECOURISK**, notamment pour la délivrance par le CESU 78 des Attestations de formation.

Article 2 – Réglementation

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation sanitaire normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU).

Article 3 - Modalités d'organisation de la formation

a) Planification :

Le calendrier détaillé des sessions de formation devra être adressé par mail au CESU 78 (contact@cesu78.org) au plus tard 1 mois avant l'ouverture de la première session. Conformément aux différents arrêtés légiférant sur l'AFGSU (2006 – 2008 – 2012 – 2014) le nombre de participants maximum par session est de 12.

b) Aspects Administratifs :

A ce calendrier devront être jointes les coordonnées de chaque apprenant, soit le nom (+ nom de jeune fille le cas échéant), le prénom, la date et le lieu de naissance (commune + numéro du département + pays d'origine le cas échéant), et ce aux fins de délivrance des diplômes. Ces renseignements seront transmis au CESU 78 par le biais d'un tableau à envoyer par mail (annexe 1).

Les nom, prénom et qualité du formateur AFGSU sont également à transmettre au CESU.

Les attestations de réussite seront déclarées à la DDASS qu'à règlement intégral des sommes convenues ci-dessous.

Les attestations de formation seront remises au représentant de **SECOURISK**. En cas de perte, aucun duplicata de diplôme ne sera délivré.

c) Aspects logistiques et pédagogiques :

SECOURISK s'engage à :

- Respecter le référentiel de formation de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences AFGSU de niveau 1 et de niveau 1+2, en ce qui concerne le contenu et la durée des formations. Pour cela, le programme de formation sera soumis au responsable pédagogique du CESU 78. Par ailleurs, une réunion pédagogique annuelle sera organisée entre les représentants de **SECOURISK** et le responsable pédagogique du CESU 78.
- S'assurer que le matériel pédagogique et médical respecte les normes nécessaires aux formations dispensées.
- Etablir des attestations de présence, sur la base de feuilles de présence émargées par chaque apprenant, certifiant leur présence à chaque module de la formation.

En cas d'absence d'un apprenant à l'un des modules du programme, l'attestation ne sera pas délivrée ; ce dernier devra valider le module manquant lors de l'organisation d'une autre session.

Ces attestations seront à transmettre au CESU 78 par mail.

- Accepter le contrôle qualitatif et de bonne pratique par le CESU 78, de manière inopinée ou prévenue, au cours des formations et dans l'hygiène du stockage et de l'utilisation du matériel.

- Transmettre au CESU 78 une liste des formateurs intervenant lors des formations AFGSU, comprenant leurs nom, prénom, date de naissance, copie du diplôme de formateur et de réactualisation de ce diplôme. Par ailleurs SECOURISK accepte le suivi d'une formation continue de ses formateurs, par le CESU 78, pour actualiser les connaissances. Cette formation continue aura lieu tous les deux ans.

Le CESU 78 s'engage à :

- Apporter à **SECOURISK** une aide pédagogique concernant les formations AFGSU. Cette aide pédagogique peut concerner le contenu de la formation, les méthodes pédagogiques, ou autre aspect nécessaire au bon déroulement des formations.
- Accompagner les formateurs de **SECOURISK**, par le biais de la formation continue, ou sur simple demande formulée auprès du responsable pédagogique du CESU 78.
- Etablir les attestations de formation, sur la base des renseignements administratifs transmis par **SECOURISK**, dans un délai de 5 jours après la réception de la validation de la formation.

Article 5 – Durée de la Convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an (date de signature de la Convention), renouvelable tacitement sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties, sous condition de préavis d'un mois avant la date d'échéance de la convention.

Article 6 - Contentieux

Si un contentieux ne pouvait être réglé à l'amiable entre les deux parties, le Tribunal Administratif de Versailles, sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires originaux au Chesnay, le 12 février 2016

Pour **SECOURISK**



Mr Wilfrid MAILLE

SECOURISK 81 Place de la Mairie
74500 PERRIGNIER
Tél. 04 50 17 34 43
Info@secourisk.com - Fax 04 69 56 40 46
Coordination sécurité - Formations
Vente de matériels de sécurité

Pour le **CESU 78**



CESU 78
SAMU 78 - C.H. VERSAILLES
177 rue de Versailles
78150 LE CHESNAY

Dr Yves Lambert
Chef de Service